

COS Villers Volley-Ball

Inscription 2010-2011

• Renseignements à fournir

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone fixe : Portable :



• Pour les moins de 18 ans

Madame, Monsieur

autorise mon fils / ma fille

à participer à l'activité du COS Villers Volley-Ball pour la saison 2010 / 2011, ainsi qu'à participer aux contrôles antidopage que pourraient organiser les organismes officiels.

Numéro de portable des parents :

• Pièces à joindre

1 Demande d'adhésion à la FFVB (complètement et clairement remplie)

2 Chèque d'inscription

Pour les joueurs de compétition (sauf Baby-volley) 137 €

Pour les joueurs de compétition, option beach-volley + 10 €
(accès aux compétitions de beach-volley de la FFVB - Peut être demandé en cours de saison)

Pour les joueurs open 106 €

Pour les joueurs loisir 66 €
(L'inscription en loisir ne permet de participer à aucune compétition)

Baby-volley 41 € par trimestre

Adhérent 25 €
(aucun accès à la pratique du volley-ball - Participation possible à toutes les autres activités)

3 Certificat médical

4 Si vous n'étiez pas licencié l'an dernier au club de Villers

- une photo d'identité
- une photocopie de la carte d'identité

Cette année encore, afin d'éviter beaucoup de travail inutile de la part de nos salariés ou bénévoles, aucune licence ne sera demandée à la FFVB tant que toutes les pièces demandées n'auront pas été fournies au secrétariat. Merci par avance de votre compréhension.

Signature (signature des parents pour les mineurs) :



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE A LA FFVB SAISON 2010/2011

CREATION RENOUELEMENT SURCLASSEMENT

N° Licence : _____

Date d'Arrivée : _____
Ligue _____ FFVB

COMPETITION VOLLEY-BALL COMPETITION BEACH VOLLEY
FFVB COMPETLIB FFVB DIRIGEANT FFVB DETENTE FFVB DECOUVERTE
(un seul type de licence peut-être demandé par formulaire)

N° du Groupement _____ Nationalité _____
Date de Naissance _____

Mr Mme Melle
Français = FRA - Union Européenne = UE
Assimilé Français = AFR
Etranger = ETR
Etranger Ligue = R

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

COMPLÉMENT D'ADRESSE _____

COMPLÉMENT D'ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TELEPHONE _____

ADRESSE MAIL (En Majuscule) : _____

J'autorise la FFVB à m'adresser des informations concernant le volley-ball par e-mail.

Je n'autorise pas la FFVB à diffuser mes coordonnées à ses partenaires

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978). Ce droit peut-être exercé auprès de votre club.

RESERVE AU GROUPEMENT SPORTIF

Le _____ Signature + Cachet : _____

RESERVE A LA LIGUE REGIONALE

Le _____ Signature + Cachet : _____

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

A - Joueurs Français, Etrangers Régionaux (ETR-Ligue) et Assimilés Français (AFR) :

- Saisissez sur Internet - www.ffvb.org la création ou le renouvellement de licence,
- Envoyez l'original de ce formulaire dûment rempli à votre ligue régionale.

B - Joueurs Etrangers Sans Transfert (ETR) et Etrangers Protégés (ETR.FIVB) :

- Envoyez l'original de ce formulaire dûment complété à la FFVB.

C - Ce formulaire doit être complété très lisiblement.

Nous rappelons aux Présidents des groupements sportifs qu'ils doivent signer cette demande conjointement avec le demandeur, que le fait d'adresser l'original de ce formulaire à la Ligue Régionale signifie que le groupement sportif est en possession de toutes les pièces réglementaires pour l'obtention d'une licence :

- Justificatif d'identité,
- Certificat de non contre-indication à la pratique du Volley-Ball et surclassement s'il y a lieu pour les joueurs,
- Autorisation parentale si le demandeur est mineur.
- Autorisation parentale pour toute forme de contrôle antidopage.

RESERVE AU DEMANDEUR

Le soussigné, sollicite la délivrance d'une licence et déclare :

- ne pas avoir été licencié dans un autre Groupement Sportif français la saison précédente
- ne pas avoir établi de licence pour la présente saison, pour un autre groupement sportif français ou étranger
- avoir pris connaissance, au verso du présent document, de l'ensemble des informations relatives à l'assurance dont je bénéficie simultanément avec ma licence FFVB, et avoir été informé de la possibilité de souscrire des options complémentaires facultatives en matière de dommages corporels.
- Toutefois, j'ai toute latitude pour opter pour une autre couverture d'assurance qui me convienne mieux. Dans ce cas, je ne peux solliciter ma licence qu'à la remise à la FFVB, par l'intermédiaire de mon groupement sportif, de l'attestation d'assurance correspondante.

Abonnement à la Revue Volley-Ball

SOUSCRIS UN ABONNEMENT - NE SOUSCRIS PAS UN ABONNEMENT
(rayez la mention inutile)

Le _____ Signature du licencié : _____

Le certificat médical de non contre - indication du volley-ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley-ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre , en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie ,Obésité,Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (recommandée) :**

1. Dès la première licence de 12 ans à 35 ans à répéter tous les 2 ans.
2. Tous les ans après 35 ans :

- **De réaliser un test d'évaluation cardiaque S.T.T (systolic Tension Time) pour les adultes :**

Le sujet doit effectuer la montée d'une marche de 40 cm, y mettre les deux pieds , la redescendre avec le premier pied de montée en reculant et recommencer,24 fois par minute pendant 5 minutes. On mesure la fréquence cardiaque et la pression artérielle au repos , à la fin de l'effort et à la troisième minute de récupération . ON effectue ensuite la multiplication de la fréquence cardiaque exprimée en battements par minute par la pression artérielle exprimée en millimètres de mercure.

- **Conseiller de réaliser une épreuve d'effort à partir de 40 ans chez l'homme.**

- **De réaliser une échocardiographie** selon les résultats de l'ECG , les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.

- **De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.**

Tout joueur licencié FFVB est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique abrégés ou standards (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site www.afld.fr